



CARREFOUR COMPLICE DE LA COLONISATION EN PALESTINE !

CARREFOUR COMPLICE DE L'APARTHEID ISRAELIEN !

CELA DOIT CESSER !

Alors que le rapport Goldstone, adopté par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies parlent « de crimes de guerre et de possibles crimes contre l'humanité » commis par l'armée israélienne lors de l'opération « plomb durci » à Gaza en 2009,

Alors que l'Etat israélien annonce la construction de nouveaux logements dans les colonies de Cisjordanie et poursuit la construction du Mur de séparation volant toujours plus de terres aux paysans palestiniens,

le groupe Carrefour continue à importer illégalement des produits fabriqués dans les colonies de Cisjordanie soutenant de fait la politique de pillage des ressources et des terres palestiniennes.

Carrefour est, entre autre, un des principaux acheteurs en France des produits de la compagnie israélienne Agrexco. Agrexco est un des éléments essentiels de la colonisation puisqu'elle exporte en France, sous les marques Carmel, Jaffa ou Star Ruby 70% des produits agricoles des colonies israéliennes et notamment celle de la vallée du Jourdain où 95% des terres palestiniennes et 98% de l'eau ont été confisquées au profit de 7000 colons.

L'importation et la vente de ces produits sont illégales à plusieurs titres :

- Selon le droit international, il est interdit de vendre des produits venant de l'exploitation de terres colonisées ;
- L'accord d'association Union Européenne-Israël, dans son article 83, exclut les produits des colonies des avantages fiscaux dont jouissent ceux « *du territoire israélien* ». Autrement dit, ils doivent acquitter des taxes qu'ils fraudent en se présentant comme produits d'Israël. Dans son avis en date du 29 octobre 2009, l'avocat général de la Cour européenne de justice, précise que « *le régime préférentiel en vertu de l'accord CEE-Israël ne peut être appliqué à un produit originaire de Cisjordanie et, plus généralement, des territoires occupés* » ;
- Le Code français du commerce interdit la falsification des « *règles d'origine* » des produits (et donc la mention « *made in Israël* » au lieu de « *made in Palestine* » ou « *made in West Bank* », etc.) ;
- La Directive européenne 2005/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2005, relayée dans le droit français par les articles L 121-1 et suivants du code de la consommation, **prévoit et réprime les pratiques commerciales trompeuses** créant ou reposant sur des allégations ou présentations fausses ou de nature à induire le consommateur en erreur.

Carrefour ne peut à la fois se revendiquer de sa « charte d'engagement pour la protection des droits de l'Homme » et vendre des produits illégaux des colonies israéliennes. Il faut choisir !

CampagneBDS France - www.bdsfrance.org - campagnebdsfrance@yahoo.fr
Collectif66PaixetJusticeenPalestine
francepalestine66@yahoo.fr - <http://palestine-perpignan.org>



PETITION A LA DIRECTION DE L'ENSEIGNE CARREFOUR

Carrefour commercialise depuis de nombreuses années des produits étiquetés sous la provenance « Israël ». Or nous savons aujourd'hui, notamment grâce aux travaux de recherches de la Coalition des femmes pour la Paix - ONG basée à Tel Aviv - que ces produits, notamment les fruits et légumes « Jaffa », « Carmel », produits par la société « Agrexco » et vendus par l'enseigne à l'échelle nationale proviennent en réalité des territoires palestiniens occupés.

En effet, **AGREXCO**, fondée et détenue par l'État Israélien est un rouage essentiel de la politique de colonisation des Territoires Palestiniens. Elle exporte 70% des productions des colonies israéliennes, dont celles de la vallée du Jourdain où 7000 colons se sont appropriés 95% des terres des paysans palestiniens et contrôlent 98% de l'eau. Au regard du droit international, en particulier de la 4^e convention de Genève, les activités d'Agrexco sont illégales et criminelles.

C'est pourquoi nous attendons de la direction de Carrefour, qui met en avant ses relations privilégiée avec la FIDH (**Fédération Internationale des Droits de l'Homme**), qu'elle respecte la charte d'engagement pour la protection des droits de l'Homme qu'elle a elle même créée, et qui stipule que l'enseigne s'engage « à respecter la parole donnée et agir honnêtement vis-à-vis de ses clients » ou encore à « promouvoir, respecter et protéger les droits de l'Homme dans son domaine d'activité et sa sphère d'influence propre ».

Nous, citoyennes et citoyens attachés aux droits de l'Homme et clients de Carrefour, exigeons par cette pétition de ne plus risquer d'être complice de graves violations du droit international en faisant nos courses. Nous réclamons, par principe de précaution, le retrait de tous les produits indiquant comme origine « Israël » des rayons de notre Carrefour.

NOM - PRENOM

ADRESSE – TEL - EMAIL

SIGNATURE

CampagneBDS France - www.bdsfrance.org - campagnebdsfrance@yahoo.fr
Collectif66PaixetJusticeenPalestine
francepalestine66@yahoo.fr - <http://palestine-perpignan.org>